Contrat de fourniture eau potable

Exemplaire à retourner

SAGe
SAUDRUNE • ARIÈGE • GARONNE
Au coeur de notre avenir !

Réservé à l'administration

Référence du contrat :

Votre dossier doit être complet pour être traité
> voir notice d'application

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi .....
.....

Code postal ..... Commune .....

N° du compteur ..... Relevé compteur ☐☐☐☐☐■■■■ Date .....

Identification du titulaire du contrat

☐ **Propriétaire** (joindre l'attestation du notaire) **Ou** ☐ **Locataire** (Joindre l'état des lieux justifiant le relevé de compteur)

Mme // M. Nom ..... Prénom ..... - Mme // M. Nom ..... Prénom .....
Nombre de personnes au foyer .....

Adresse de facturation
.....
..... Code postal ..... Ville .....
Mobile ..... Courriel .....

ou ENTREPRISE ..... Contact .....
Obligatoire N° SIRET ..... *(Joindre un extrait Kbis de votre société)*

Il est convenu que :

La SPL « Les Eaux du SAGe » est tenue de fournir de l'eau potable à tout titulaire du contrat de fourniture d'eau, selon les modalités prévues dans le règlement de service.
- L'ouverture du branchement existant et conforme sera effectuée dans un délai de 48h (jours ouvrés) après signature de ce contrat.
- Le contrat entre en vigueur pour une durée indéterminée, ou jusqu'à la réception du formulaire de résiliation (voir les modalités dans la notice d'application).
- Le présent contrat vaut « convention de déversement ordinaire au réseau d'assainissement collectif » dans la mesure ou l'habitation est raccordable au réseau collectif.

Le titulaire du présent contrat
- S'engage à se conformer au règlement de service de distribution d'eau, dont un exemplaire est remis ce jour, sans préjudice des voies de recours de droit commun.
- Déclare avoir pris connaissance de la notice d'application, ainsi que des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat.

Consultez les tarifs sur notre site www.sivom-sag.fr
- Reconnaît que la souscription de ce contrat vaut commande avec obligation de paiement de la fourniture d'eau ainsi que les autres prestations assurées par « Les Eaux du SAGe » que le règlement défini à la charge de l'usager. Les frais d'accès au service seront facturés lors de la 1ère facturation (au tarif en vigueur).
- Dans le cas d'une contestation ou d'un litige, l'usager doit contacter son pôle de proximité pour régler le différend qui l'oppose à la SPL « Les Eaux du SAGe ». Si la solution n'est pas satisfaisante, l'usager a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (« Les Eaux du SAGe » a choisi d'adhérer à la Médiation de l'eau *www.mediation-eau.fr*)
- L'usager bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat. Il suffit d'adresser le formulaire de type rétractation ci-joint ou une déclaration de rétractation dénuée d'ambigüité, dans les 14 jours, par courrier ou sur notre site internet : www.sivom-sag.fr - Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception.

Tant que le contrat de fourniture d'eau potable n'est pas résilié, vous serez tenu pour responsable de votre branchement, des consommations afférentes et des sommes dues

☐ Si vous souhaitez que le service prenne effet avant l'expiration du délai de rétractation, cochez cette case
☐ Si vous souhaitez recevoir un courriel vous informant que votre facture est disponible en vous connectant dans votre « espace personnel »

J'atteste avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci-dessus

Fait le .....
Signature

Contrat de fourniture eau potable

Exemplaire à conserver

SAGe
SAUDRUNE • ARIÈGE • GARONNE
Au cœur de notre avenir !

Réservé à l'administration

Référence du contrat :

Votre dossier doit être complet pour être traité
> voir notice d'application

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi .....
.....

Code postal ..... Commune .....

N° du compteur ..... Relevé compteur ☐☐☐☐☐ ■■■ Date .....

Identification du titulaire du contrat

☐ **Propriétaire** (joindre l'attestation du notaire) **Ou** ☐ **Locataire** (Joindre l'état des lieux justifiant le relevé de compteur)

Mme // M. Nom ..... Prénom ..... - Mme // M. Nom ..... Prénom .....
Nombre de personnes au foyer .....

Adresse de facturation
.....
..... Code postal ..... Ville .....
Mobile ..... Courriel .....

ou ENTREPRISE ..... Contact .....
Obligatoire N° SIRET ..... *(Joindre un extrait Kbis de votre société)*

Il est convenu que :

La SPL « Les Eaux du SAGe » est tenue de fournir de l'eau potable à tout titulaire du contrat de fourniture d'eau, selon les modalités prévues dans le règlement de service.
- L'ouverture du branchement existant et conforme sera effectuée dans un délai de 48h (jours ouvrés) après signature de ce contrat.
- Le contrat entre en vigueur pour une durée indéterminée, ou jusqu'à la réception du formulaire de résiliation (voir les modalités dans la notice d'application).
- Le présent contrat vaut « convention de déversement ordinaire au réseau d'assainissement collectif » dans la mesure ou l'habitation est raccordable au réseau collectif.

Le titulaire du présent contrat
- S'engage à se conformer au règlement de service de distribution d'eau, dont un exemplaire est remis ce jour, sans préjudice des voies de recours de droit commun.
- Déclare avoir pris connaissance de la notice d'application, ainsi que des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat.

Consultez les tarifs sur notre site www.sivom-sag.fr
- Reconnaît que la souscription de ce contrat vaut commande avec obligation de paiement de la fourniture d'eau ainsi que les autres prestations assurées par « Les Eaux du SAGe » que le règlement défini à la charge de l'usager. Les frais d'accès au service seront facturés lors de la 1ère facturation (au tarif en vigueur).
- Dans le cas d'une contestation ou d'un litige, l'usager doit contacter son pôle de proximité pour régler le différend qui l'oppose à la SPL « Les Eaux du SAGe ». Si la solution n'est pas satisfaisante, l'usager a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (« Les Eaux du SAGe » a choisi d'adhérer à la Médiation de l'eau *www.mediation-eau.fr*)
- L'usager bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat. Il suffit d'adresser le formulaire de type rétractation ci-joint ou une déclaration de rétractation dénuée d'ambigüité, dans les 14 jours, par courrier ou sur notre site internet : www.sivom-sag.fr - Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception.

Tant que le contrat de fourniture d'eau potable n'est pas résilié, vous serez tenu pour responsable de votre branchement, des consommations afférentes et des sommes dues

☐ Si vous souhaitez que le service prenne effet avant l'expiration du délai de rétractation, cochez cette case
☐ Si vous souhaitez recevoir un courriel vous informant que votre facture est disponible en vous connectant dans votre « espace personnel »

J'atteste avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci-dessus

Fait le .....
Signature

Notice d'application
Contrat de fourniture eau potable

1 - Remplir et Signer le formulaire

2 - Joindre les pièces justificatives
Locataire : L 'état des lieux stipulant l'index relevé
Propriétaire : L'acte notarié (ou titre de propriété)

3 – Retourner votre demande à votre pôle de proximité

Bon à savoir

Les modalités de paiement :

- ✓ Par **télépaiement** (sur notre portail usager)
- ✓ par **chèque**
- ✓ par **virement**
- ✓ par **CB** (accueil ou par téléphone)
- ✓ par **prélèvement** annuel ou mensuel

Pour résilier votre contrat :

Vous devez remplir le formulaire "Résiliation de contrat", disponible sur notre site internet www.sivom-sag.fr, sans oublier d'indiquer : l'adresse du lieu desservi, le relevé d'index, la date de ce relevé et votre nouvelle adresse de facturation.
Vous pouvez également transmettre toute autre déclaration dénuée d'ambigüité. Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception.

Adresse de l'antenne communiquée prochainement
Tél. 05 61 08 70 38
usagers.touch@sivom-sag.fr

Pôle Saudrune
Route de Portet
31270 Cugnaux
Tél. 05 34 63 79 55

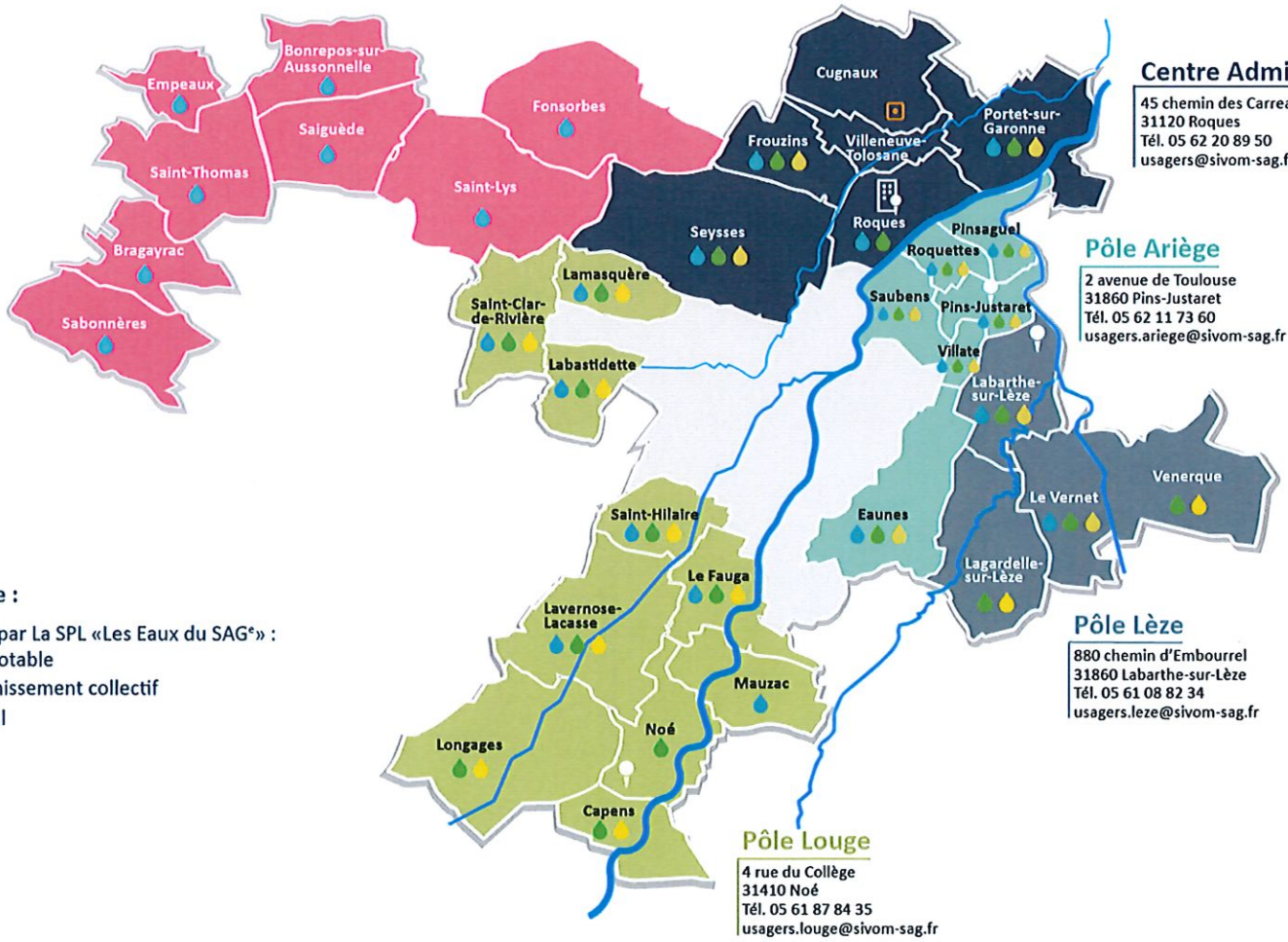

Centre Administratif
45 chemin des Carreaux
31120 Roques
Tél. 05 62 20 89 50
usagers@sivom-sag.fr

Pôle Ariège
2 avenue de Toulouse
31860 Pins-Justaret
Tél. 05 62 11 73 60
usagers.ariege@sivom-sag.fr

Pôle Lèze
880 chemin d'Embourrel
31860 Labarthe-sur-Lèze
Tél. 05 61 08 82 34
usagers.leze@sivom-sag.fr

Pôle Louge
4 rue du Collège
31410 Noé
Tél. 05 61 87 84 35
usagers.louge@sivom-sag.fr

Légende :

Gestion par La SPL «Les Eaux du SAGᵉ» :
- eau potable
- assainissement collectif
- pluvial

La SPL « Les Eaux du SAGᵉ » souligne la nécessité d'une consommation sobre et respectueuse de l'environnement